

Vélo Loisir CANTELEU

Règlement du challenge

Dernière mise à jour : Philippe GOOSSENS, 01/01/2026

Article 1 :

Le club organise chaque année 2 challenges : **ceux des mercredis et ceux des samedis, après-midi**. Pour y participer, il faut être adhérent au club, et à jour de sa cotisation.

Article 2 :

Ces challenges débutent avec la **Prim'virée** (fin février, début mars) et se terminent au **Bouquet final** (dernier week-end d'octobre). Les dates de ces 2 sorties sont décidées par le comité d'administration du club en début de chaque année, avec la publication des parcours.

Article 3 :

Ces 2 challenges ont pour objectif de pointer et de distinguer l'assiduité :

- aux sorties régulières du club
- aux organisations du club
- **aux sorties dites « extérieures » sélectionnées par le club et mises au calendrier, même si celles-ci peuvent être un dimanche**
- aux organisations fédérales figurant aux calendrier régional et national

Pour ces dernières, à charge pour l'intéressé d'apporter la preuve de sa participation.

Article 4 :

Un pointage des présents est effectué, au départ de chaque sortie. Chaque sortie rapporte un point.

Article 5 :

Lors de toute sortie, il est toléré qu'un licencié rejoigne le groupe à un endroit faisant partie du parcours publié par le club à moins de 10 kms du départ et à condition d'en informer un licencié démarrant du départ gymnase Hess. Ce licencié sera aussi crédité d'un point au challenge.

Si un licencié pointé au départ raccourcit le parcours pour motif personnel (santé, ennui mécanique, rejoindre son domicile proche de la fin de parcours), et sans oublier d'en informer son chef de file, il sera toujours crédité d'un point au challenge.

Article 6 :

Le départ des sorties aura lieu à partir du gymnase Hess, les mercredis et samedis, après-midi. L'heure de départ est fixée à 14h en heure d'été et à 13h45 en heure d'hiver.

Article 7 : En fonction des annonces de METEO FRANCE

Rappels :

La vigilance de Météo-France signale le niveau de danger de chaque vague de chaleur à l'aide de 4 couleurs (vert, jaune, orange, rouge) :

- le niveau de Vigilance vert : pas de vigilance particulière
- le niveau de Vigilance jaune correspond à un pic de chaleur, soit une exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risque pour les populations fragiles ou surexposées (conditions de travail ou activité physique). Il peut aussi correspondre à un épisode persistant de chaleur (supérieur à 3 jours) ;

- le niveau de Vigilance orange correspond à une canicule, soit une période de chaleur intense pendant au moins 3 jours et 3 nuits consécutifs, susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée ;
- le niveau de Vigilance rouge correspond à une canicule extrême, exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique, et présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population et des impacts sociétaux (sécheresse, approvisionnement en eau potable, aménagement ou arrêt de certaines activités, etc.).

En conséquence pour le challenge :

Niveau orange ou rouge : pas de point au challenge

Niveau orange ou rouge annoncé un mercredi ou un samedi : la sortie est annulée, pas de point au challenge. Si un licencié initie une sortie le matin : pas de point au challenge. Si un licencié reporte à un autre jour, voir Article 8.

Niveau jaune : la sortie du mercredi et/ou du samedi peut se dérouler le matin ou l'après-midi selon l'état physique de chaque licencié. Tout licencié peut initier une sortie le matin, mercredi ou samedi, départ 8h30 du gymnase Hess, à condition d'en informer un membre du comité d'administration par tout moyen qui lui semble le plus approprié (téléphone, mail, SMS, WhatsApp). Si un licencié reporte à un autre jour, voir Article 8.

Ces règles, selon la vigilance annoncée par Météo France, s'appliquent sans restriction du 1^{er} Juin au 15 Septembre. Toutefois, sans information de Météo France ou en dehors de cette période, il peut se trouver des journées présentant des risques de santé pour certains licenciés (chaleur excessive, risque d'orage, vent supérieur à 20 km/h ...), risques qui peuvent être différemment appréciés d'un licencié à un autre. Si la sortie du matin permet de limiter ces risques, tout licencié peut initier une sortie le matin, mercredi ou samedi, départ 8h30 du gymnase Hess, à condition d'en informer un membre du comité d'administration par tout moyen qui lui semble le plus approprié (téléphone, mail, SMS, WhatsApp). Si un licencié reporte à un autre jour, voir Article 8.

Article 8 :

Toute sortie en dehors des mercredis et samedis (sauf pour les sorties « extérieures ») à l'initiative d'un licencié, quel qu'il soit, et quelle que soit la météo, ne sera pas comptabilisée au challenge

Article 9 :

Chaque sortie est publiée avec au moins un parcours. Il peut y en avoir 2 pour prendre en compte les différences de niveau. Si un parcours d'une sortie est modifié au départ ou en cours pour cause de météo (chaleur, pluie, orage, travaux, route fermée, route dégradée) ou pour cause de santé ou d'ennui mécanique d'un ou de plusieurs licencié(s), les points pour le challenge des licenciés seront toujours comptabilisés.

Article 10 :

Tout au long de la saison, les classements des challenges sont mis à jour et publiés sur le site du club aussi souvent que possible. Ils sont accessibles à tout membre du club sur le site à la rubrique « Challenge, où en êtes-vous ? », avec l'utilisation de son mot de passe.

Article 11 :

Si vous étiez seul(e) lors d'une sortie ou si aucun pointeur n'était présent au départ de la sortie, il faut le faire savoir par tout moyen approprié (téléphone, mail, WhatsApp, SMS ...) au plus vite au comité d'administration afin que les challenges soient le plus à jour possible.